

La co-intervention se fait obligatoirement entre une discipline d'enseignement général (français, maths, ou physique-chimie) et l'enseignement professionnel. **Elle se construit à partir d'une situation professionnelle issue du RAP (Référentiel des Activités Professionnelles)**. En « heures-élève », pour les 2<sup>ndes</sup> Bac pro (60h) et les 1<sup>ères</sup> année de CAP (87h), elle a été mise en place dès la rentrée 2019. En 2020, elle s'appliquera aux terminales CAP (78h) et aux 1<sup>ères</sup> Bac pro (42h).

La note de service (n°2019-023 du 18/03/2019) qui détaille le dispositif suggère une souplesse des emplois du temps et la possibilité de regrouper les heures sur une période, ce qui concrètement s'apparente à de l'**annualisation**. Le temps de concertation est limité aux Bacs pros et aux seules deux premières semaines de septembre. Pour le reste de l'année, les collègues doivent se coordonner et construire leur co-intervention hors temps de travail.

## Surcharge de travail et appauvrissement des contenus de formation

- **baisse des horaires disciplinaires** : ces heures ont clairement amputé les enseignements disciplinaires. Elle ne permettra ni une meilleure insertion professionnelle, ni des poursuites d'études plus nombreuses ;
- **une vision utilitariste de l'enseignement général** ;
- **la généralisation des heures en barrettes dégrade les emplois du temps** ;
- **les horaires peuvent être annualisés** ;
- **une surcharge de travail invisible** : chaque enseignant-e impliqué-e devra maîtriser et trouver les points communs dans les différents programmes ou référentiels, et construire ensuite une progression. Dans ces conditions, on peut raisonnablement se demander comment les collègues vont tenir les 2 ou 3 années du cycle de formation ?
- **une pression hiérarchique très forte** : les collègues subissent une pression très forte des corps d'inspection pour faire remonter leur progression et sont inspecté-es sur ce dispositif, y compris pour leur rendez-vous de carrière.

## RÉFORME DE LA VOIE PRO : BLANQUER JOUÉ À ... L'APPRENTI SORCIER !



**L'avis de la CGT** : la CGT n'est pas opposée au travail pluridisciplinaire en équipe, sur la base du volontariat et avec une dotation horaire abondée.

Un temps de concertation est nécessaire et doit être inclus dans le temps de service de tous les personnels. Dans l'immédiat, nous revendiquons que les périodes banalisées pour préparer les séances soient étendues à chaque semaine de rentrée de vacances et aux CAP. Cette pratique, qui se met en place dans certaines académies, doit être généralisée.

La CGT dénonce les « rendez-vous de carrière » pendant la co-intervention, elle interpellera le ministère et dans l'immédiat, elle invite les collègues à demander une inspection sur les heures disciplinaires.